



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 131137

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le nouveau BTS esthétique-cosmétique-parfumerie entrant en vigueur en septembre 2012. La confédération nationale artisanale des instituts de beauté (CNAIB) s'inquiète du niveau de formation qui sera dispensé au travers du futur BTS qui remplacera à partir de septembre 2012 l'actuel BTS. En effet, la formation laissera la place à un enseignement de techniques d'esthétique dont le volume horaire sera réduit de deux tiers, passant de 513 heures à 180 heures. Il est à craindre que cette situation n'entraîne une baisse significative de la qualité de l'enseignement dispensé et, par conséquent, une baisse de crédibilité du diplôme. Cela pourrait conduire à un chômage accru pour les futurs titulaires de ce BTS. Afin d'assurer la continuité du professionnalisme reconnu jusque-là aux esthéticiens, la CNAIB préconise le maintien d'un diplôme sur deux ans et d'une formation de techniques esthétiques dispensée sur une période minimale de 500 heures. Aussi, il le prie de lui indiquer sa position sur la réforme de l'architecture de ce diplôme afin d'assurer aux membres de cette profession une formation adéquate.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131137

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2517

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)